

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 12 Octobre 2022

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :**15 Titulaires**Pouvoirs :**4**Votants :**19 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

06 Octobre 2022

Délibération n°**2022.10.53****L'an deux mil vingt-deux et le douze octobre**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingeaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Laurent MIRMAND, Jean-Michel EYRAUD, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND

André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD

Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Michel JOUBERT

Laurent BERNARD a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Laurent DUPLOMB, Roland LONJON et Michel JOUBERT.

**AVENANTS POUR MODIFICATION DE FORMULE DE REVISION, AUTORISATION DE
SIGNATURE AU PRESIDENT APRES AVIS DE LA CAO**

Un indice de formule de révision de 3 marchés doit être changé suite à sa suppression.

Voici les marchés concernés :

- Transfert des ordures ménagères de la Communauté de Communes des Marches du Velay et de la Communauté de Communes des Sucs ;
- Bas de quai des déchetteries de la Communauté de Communes des Marches du Velay et de la Communauté de Communes des Sucs ;
- Transport des encombrants et des plastiques de la Communauté de Communes des Marches du Velay et de la Communauté de Communes des Sucs.

Il est proposé de le remplacer pour un autre indice : CNR (Comité National Routier).

Un avenant au marché initial doit être fait pour chaque marché concerné.

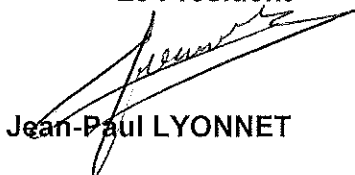
Ce point a été présenté et validé par la Commission d'Appel d'Offre du 12-10-2022.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à l'unanimité le Président à signer les avenants pour modification de la formule de révision suite au changement d'indice, pour tous les marchés concernés par cet indice, après avis favorable de la CAO,
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57

Le Président

Jean-Paul LYONNET